



MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Animation de la concertation et de la participation citoyenne
autour des grands enjeux de l'eau
(approche globale ; ressource en eau ...)

—
Bassin du Doux (07)

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

08/11/2024 à 12h



Table des matières

1 Cadrage de la mission	3
2 Contenu de la mission	9
3. Délai de réalisation.....	20
4. Contenu de l'offre	20
5. Documents à disposition du prestataire	21
6. Livrables attendus	21
7. Annexes.....	22

1 Cadrage de la mission

1.2 Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux (SMBVD)

Rue des Condamines

07300 Mauves

Tel : 04 26 78 78 78

Représenté par M. Jean Paul VALLES, Président

Interlocuteurs :

Renaud DUMAS - Chargé mission Gestion Quantitative

Anaïs SOVERETO - Technicienne de rivière

Nelly CHATEAU - responsable SMBVD

1.3 Contexte administratif

En octobre 1991, sur les 40 communes réparties sur le bassin versant du Doux, 18 d'entre elles se regroupent afin de mettre en place une gestion cohérente des rivières de ce bassin versant : le **Syndicat Intercommunal Doux Clair** est né.

Un **premier Contrat de Rivière est mené de 1993 à 1996**, suivi par un **Contrat de Milieu, engagé de 1997 à 2002**.

En décembre 2002 le SIVU Doux Clair (qui regroupe alors 28 communes) est dissous, laissant inachevés les projets et travaux en cours de réalisation.

Suite à l'absence d'entretien des berges et du lit de ces cours d'eau pendant plusieurs années, les élus locaux ont souhaité remettre en place une gestion concertée du Doux et de ses affluents, afin de préserver au mieux les intérêts des usagers et des riverains, ainsi que le bon fonctionnement des rivières et de leur environnement.

Les **5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale** répartis sur le bassin versant se sont alors lancés dans une démarche de coopération afin de remettre en place une gestion cohérente de leurs cours d'eau, avec dans un premier temps, la mise en place d'un plan d'objectifs d'entretien pluriannuel du Doux et de ses principaux affluents.

La **1^{ère} convention de partenariat a été signée en janvier 2006**, renouvelée plusieurs fois, la dernière ayant été signée en 2015 (pour une durée de 7 ans). Ce partenariat nommé « **Entente Doux Mialan** » prendra fin au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, les élus des EPCI constituant L'Entente Doux Mialan ont souhaité recréer une structure unique de gestion du Doux et de ses affluents pour traiter l'ensemble des problématiques et enjeux de façon cohérente.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Doux voit le jour le 1^{er} janvier 2021. Sa création est actée par 4 EPCI présents sur le Bassin versant du Doux

- ARCHE Agglo,
- La Communauté de Communes du Pays de Lamastre,
- La Communauté de Communes Rhône Crussol,
- La Communauté de Communes Val'Eyrieux,

C'est dans ce contexte politique et administratif qu'une procédure de contrat de rivière, nommé « contrat de territoire », a été engagée dès 2012. La concertation et la construction de l'avant-projet à travers une **démarche multipartenariale**, ont été initiées en 2014, se sont poursuivies jusqu'en 2017 pour l'élaboration du contrat définitif, et ont perduré tout au long de la mise en œuvre du Contrat de Territoire.

Le **contrat de territoire « Doux, Mialan, Veaune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère »**, signé en 2017 a ainsi couvert la période 2017-2022. Le travail s'est organisé autour de 5 thématiques constituant chacune l'un des 5 volets du contrat :

- Volet A : Gestion qualitative de l'eau - Lutter contre les pollutions
- Volet B : Gestion quantitative de l'eau
- Volet C : Prévention et gestion des inondations
- Volet D : Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides
- Volet E : Communication, valorisation, sensibilisation, accueil du public

A noter que parmi les actions menées dans le cadre de ce contrat de territoire, le SMBVD a réalisé un **travail de mémoire sur l'eau et les rivières** (action E1.6 du contrat de territoire ; résumé en annexe 1).

Ce travail de mémoire avait pour objectif de recueillir des témoignages sur les cours d'eau du bassin versant, leurs usages, l'usage de l'eau, les phénomènes de crues et d'étiages passés et leurs conséquences etc. Des groupes de travail ont ainsi été organisés dans ce but. Il ressort un attachement fort de la population locale à son territoire et à ses rivières, et un souhait de « faire quelque chose », de s'inscrire dans une action locale, une « participation citoyenne ».

1.4 Le bassin versant du Doux, enjeux et pressions

1.3.1 Hydrologie et prévention du risque inondation

Le Doux est marqué par une **hydrologie très contrastée**, il peut subir des épisodes cévenols provoquant des crues extrêmement rapides et violentes et des étiages très sévères.

Parmi les crues historiques du Doux, la crue de l'automne 1787 est la plus forte connue : le débit est estimé à 3400 m³ pour une hauteur d'environ 10m à Tournon.

La **crue de référence (centennale à Tournon-sur-Rhône)** est la crue du **3 août 1963**. Le Doux était alors passé en quelques heures d'un débit d'étiage de quelques l/s à un débit estimé à **1800 m³/s à Tournon-sur-Rhône**¹ (974 m³/s enregistré à Lamastre). Cette crue avait causé des morts et des dégâts conséquents, et reste encore très présente dans les mémoires. Rappelons que le module (débit moyen) du Doux est de 5 m³/s.

Dans le cadre du travail de mémoire réalisé en 2022-2023, de nombreux témoignages et documents ont pu être recueillis concernant la crue de 1963. La médiathèque de Lamastre a d'ailleurs réalisé une exposition très riche à ce sujet.

A noter que depuis 2012 les communautés de communes concernées, puis le SMBV Doux ont travaillé au confortement des ouvrages de protection : digues de Tournon-sur-Rhône, de St-Jean-de-Muzols et de Lamastre. Les travaux se poursuivent encore.

Enfin, une réflexion est engagée quant au lancement d'un PAPI – **Programme d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle du bassin versant du Doux**. L'arbitrage concernant l'éventuel lancement de cette démarche se fera vraisemblablement à l'automne 2024.

1.3.2 Gestion quantitative – une ressource fragile soumise à de fortes pressions

La **gestion quantitative** est une priorité pour le bassin versant du Doux. Le contexte de réchauffement climatique rend urgent de mettre en œuvre toutes les actions d'économies d'eau possibles, particulièrement sur des bassins, comme le Doux, classé depuis 1995 en **Zone de Répartitions des Eaux**. La **problématique de la ressource en eau** sur le territoire du Doux devient dès lors une priorité dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Parallèlement à ses débits de crues, les rivières du bassin sont marquées par des étiages très sévères, pouvant aller jusqu'à l'assec total sur certains tronçons de cours d'eau ou affluents.

¹ Source : PPRI Tournon sur Rhône
CCTP – Animation de la concertation autour des grands enjeux de l'eau
BV Doux (07) - 2024

La faible ressource naturelle en eau associée aux nombreux prélèvements contribue à l'atteinte de seuils critiques en période d'étiage.

Entre 2009 et 2012, une **étude des volumes prélevables** (EVP) est lancée. Sur les sous-bassins versants de la Haute Vallée du Doux, de la Basse Vallée du Doux et du Duzon un gel des prélèvements est acté. Pour la Moyenne Vallée du Doux et la Daronne une réduction des prélèvements est actée.



Le Doux à Colombier le Vieux le 08/08/2022

En 2012, suite aux résultats de l'EVP, l'Entente Doux-Mialan (aujourd'hui SMBVD) lance un programme de **substitution des pompages directs en rivière**.

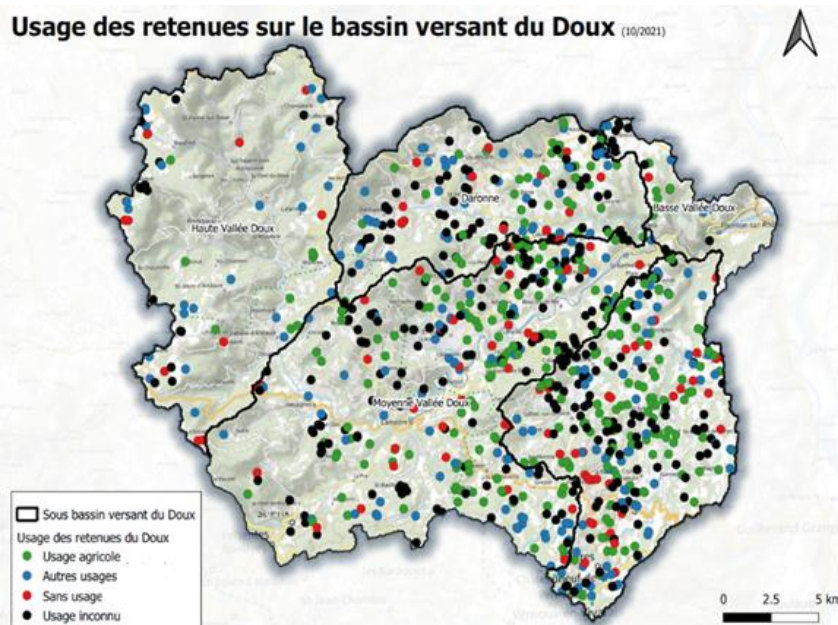
En 2017, le contrat de territoire « *Doux, Mialan, Veauce, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère* » comporte un volet quantitatif. Après une phase de concertation, le **Plan de gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Doux-Mialan est lancé pour la période 2018-2022**.

Le bilan réalisé sur la période 2022-2023 a permis de mettre en évidence les réductions de prélèvement restant à engager sur les 5 sous bassins versants EVP (usages : eau potables, retenues et pompages directs en rivière). Hors étiage, des réductions de prélèvement s'avèrent désormais nécessaires sur le sous bassin du Duzon.

Un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** est ainsi initié : une importante phase de concertation est prévue en 2025, d'une part pour asseoir les objectifs et échéances visés en cellule de concertation locale (en s'appuyant sur les conclusions du bilan du précédent PGRE) mais également pour associer la population locale, riverains et usagers. Cette consultation du grand public s'effectuerait en 5 groupes de travail répartis sur 5 sous bassins versants du bassin du Doux. L'objectif calendaire est de terminer la construction de ce PTGE, pour une validation et une mise en œuvre 2026 (la durée de ce PTGE n'est pas encore actée).

A noter par ailleurs que le bassin du Doux est marqué par ses **nombreuses retenues d'eau** (960 identifiées à ce jour). Depuis 2014, un travail d'**évaluation de l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques (ICRA)** a été engagé au niveau national sur plusieurs bassins versants, dont le Doux.

Dans le cadre de ce travail, un inventaire des retenues a été dressé, en identifiant leur mode d'alimentation en eau, de restitution de l'eau au milieu et leurs impacts, notamment hydrologiques. Ce travail achevé pour partie en 2022, se poursuit encore aujourd'hui et permet de s'orienter vers de nouvelles actions (projet de mise aux normes des barrages engagé avec DDT, Chambre d'agriculture et Agence de l'eau en 2022).



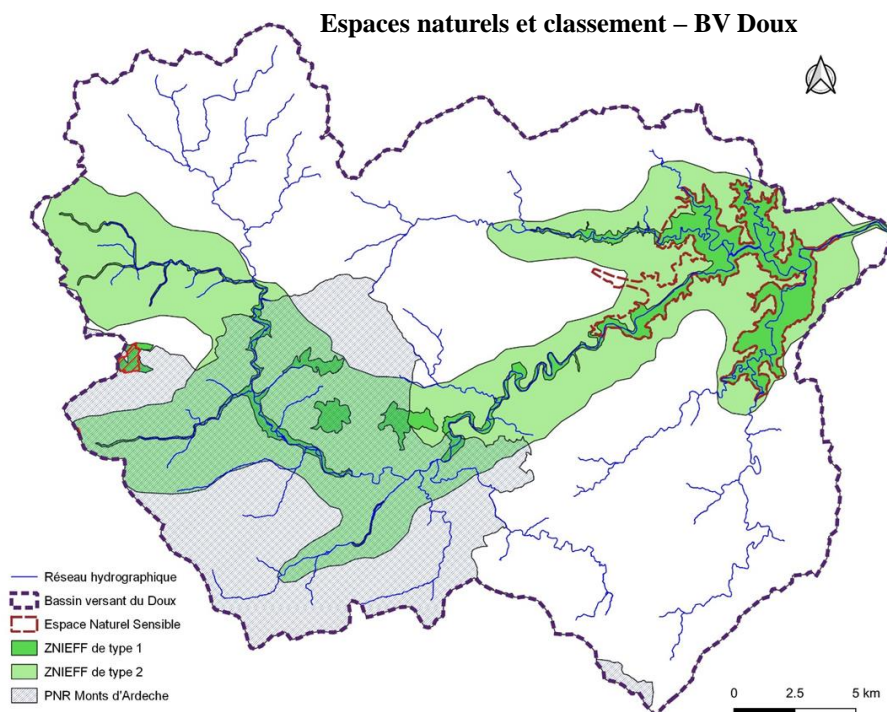
1.3.3 Biodiversité et zones humides

Le bassin du Doux présente une **belle richesse en biodiversité, géologie, paysages...**

Ses cours d'eau sont globalement en bon état, bien qu'on observe une nette dégradation de leur état depuis quelques années (manque d'eau, dégradation de la qualité physico-chimique et biologique, peuplement piscicole dégradé).

En termes d'**espaces naturels remarquables**, le bassin du Doux présente plusieurs ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2, ainsi qu'un Espace Naturel Sensible (ENS des gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne, géré par ARCHE Agglo).

Une partie du bassin fait partie du PNR des Monts d'Ardèche.



Le bassin liste ainsi **plusieurs espèces patrimoniales** : loutre, castor, écrevisses à pieds blancs, truite fario (souche méditerranéenne), martin pêcheur... Pour autant des pressions s'exercent sur cette biodiversité notamment par le manque d'eau, mais aussi par la présence d'espèces exotiques envahissantes, et ponctuellement par des projets d'aménagement.

Les **zones humides** du bassin, en plus de la biodiversité qu'elles abritent, sont particulièrement précieuses pour leur rôle hydrologique, tant pour le soutien des étiages que dans la rétention d'eau lors des crues. Un **plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH)** est en cours de réalisation, permettant de cibler les secteurs clefs du bassin sur lesquels les zones humides doivent être préservées a minima, et restaurées si besoin. Les objectifs et plans d'actions du PGSZH devront être largement partagés. Pour une meilleure compréhension, une appropriation et une implication des élus locaux et habitants dans cette démarche, une large concertation est prévue en 2025.

1.5 AAP Participation citoyenne aux grands enjeux de l'eau

L'Agence de l'Eau RM a lancé en 2023 un appel à projet relatif à une « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau » dont le règlement figure en annexe 2.

Le SMBVD fait partie des lauréats de cet appel à projets.

La présente consultation s'inscrit dans ce cadre et ces objectifs.

1.6 Valorisation du travail de mémoire en 2025-2026

Afin de valoriser les éléments issus du travail de mémoire, le SMBVD prévoit de lancer entre 2025 et 2026 plusieurs projets pour communiquer, faciliter les échanges et les initiatives autour de l'eau. Ces projets ont été présentés lors de la réponse à l'Appel à Projet « eau et participation citoyenne » lancé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et sont les suivants :

Groupes de travail participation citoyenne (objet de la présente consultation et précisé ultérieurement)

Réalisation d'un film

Réalisation d'un film de 30 à 40 minutes en s'appuyant sur les nombreuses vidéos réalisées par « Les films pour demain » dans le cadre du travail de mémoire (entretiens filmés, prises de vues drone...) dans l'optique de mettre en place des cinés débats. Le travail de mémoire a permis de réaliser une première phase d'écoute à l'échelle du bassin versant orientée vers le passé avec des témoignages nombreux et variés, révélant un attachement profond au bassin versant du Doux. L'objectif, à travers la réalisation de ce film, est de prendre connaissance des événements passés afin d'engendrer la réflexion des participants sur ce qui peut être fait maintenant et à l'avenir. Réalisation 2025.

Pastilles vidéos

Réalisation de pastilles vidéo de quelques minutes afin de répondre aux interrogations émises lors du travail de mémoire : évolutions climatiques et répercussions à prévoir sur la ressource en eau (manque d'eau), le risque inondation, l'urbanisme, l'entretien des berges, l'évolution de la qualité de l'eau, la perte de biodiversité... Utilisation des éléments issus du travail de mémoire. Faire répondre les habitants aux questions posées ou travailler avec une école. Dix pastilles (d'environ 1 minute). Réalisation 2025.

Ciné débats

Diffusion du film et animation des échanges par l'animateur (*objet de la présente consultation*). Organisation de plusieurs événements, par exemple avec l'Université Populaire Vivarais Hermitage. Intervention d'experts (Naturalistes, Fédération de pêche, OFB...) et témoignage d'acteurs du territoire (agriculteurs...). L'objectif visé est de poser le débat sur les sujets abordés, dans une approche constructive, afin de faire s'investir le public dans des projets, des actions (en lien avec les 3 enjeux prioritaires identifiés) sur le territoire. Mise en place de 5 à 6 soirées cinés débats sur 2 années (2025-2026).

Réalisation d'une exposition

Conception et réalisation d'une exposition en s'appuyant sur celle déjà réalisée par la commune de Lamastre sur la crue du Doux de 1963. De 5 à 10 Kakemono. Cette exposition a vocation à être mobilisée sur les communes du bassin versant. Les Kakemono constitueront la partie fixe et reprendront les éléments recueillis dans le cadre du travail de mémoire. L'objectif est de compléter l'exposition avec l'aide des visiteurs, afin de rendre celle-ci vivante et afin qu'elle s'étoffe un peu plus à chaque passage dans une commune.

Les visiteurs pourront aussi être mis en réflexion sur les enjeux du bassin versant, cette partie reste encore à travailler avec le prestataire ainsi qu'avec les groupes de travail. Réalisation 2025 et diffusion (2025)-2026.

2 Contenu de la mission

Le projet est présenté tel qu'il est prévu à ce jour. Toutefois, le syndicat reste dans l'attente des conseils du prestataire pour être orienté sur la méthodologie et l'organisation à entreprendre. Des ajustements peuvent donc être proposés par le prestataire.

Des relations bilatérales fréquentes avec le maître d'ouvrage sont attendues, se concrétisant par des échanges téléphoniques, des courriers électroniques et des rencontres sur le terrain si besoin. Le partenaire fera ainsi régulièrement part au maître d'ouvrage de l'avancement de ses missions.

2.1. Objectifs de la mission

Le SMBVD souhaite engager une concertation et une participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant du Doux :

- gestion équilibrée de la ressource en eau
- protection et restauration des milieux aquatiques (ZH, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...)
- protection / prévention contre les inondations

Des objectifs sont visés pour chacun de ces 3 thèmes :

Gestion équilibrée de la ressource en eau	➔	Développer la conscience d'une ressource précieuse et limitée Sobriété des usages
Protection et restauration des milieux aquatiques (ZH, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...)	➔	Zones humides : mieux les connaître pour mieux les apprécier et les préserver Développer les bonnes pratiques aux abords et sur les zones humides pour concilier usages et enjeux Mieux prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire
Prévention contre les inondations	➔	Développer une conscience du risque inondation Réduire la vulnérabilité

La concertation est prévue sur tout le bassin versant du Doux, organisée en sous-groupes thématiques et / ou géographiques.

Ainsi, deux (voire trois) démarches distinctes de concertation et participation du public sont prévues :

- Concertation et participation du public « approche globale » - travail sur les 3 enjeux prioritaires, éventuellement élargi selon les attentes locales,
- Concertation et participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du PTGE Doux,
- Concertation et participation citoyenne dans le cadre du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (tranche optionnelle)

Les réflexions et propositions d'actions pourront ainsi alimenter le plan d'actions du PTGE, mais aussi des projets de restauration de cours d'eau et / ou de zones humides, des campagnes de sensibilisation (grand public, riverains, scolaires), une démarche de réduction de la vulnérabilité face

au risque inondation, de nouvelles modalités d'actions portées par les habitants / usagers / riverains etc...

De façon plus globale, les contributions pourront également alimenter la réflexion des élus locaux sur la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Lors de ce travail, les contributions attendues sont les suivantes :

- Expression des attentes et interrogations,
- Mise en place de groupes de travail,
- Co-construction d'actions.

Plus concrètement des propositions attendues pourraient être :

- réalisation d'un film co-construit avec organisation de soirées ciné-débats,
- émergence d'une association,
- création d'observatoires participatifs,
- création d'un groupe « ambassadeurs de la rivière »,
- constitution d'un groupe de citoyens sensibilisés aux enjeux de l'eau présents aux instances du syndicat (commissions thématiques ou comités de pilotage des projets),
- actions d'économies d'eau (portées et relayées par des collectifs citoyens),
- ateliers « échanges de connaissances - savoirs faire »,
- Voyage apprenant, sorties terrain,
- ateliers de bonnes pratiques (jardinage, à la maison...,)
- ...

2.2. Définition des modalités de l'animation

Le prestataire aura à charge l'animation de la démarche et des différents temps de la concertation. Il est demandé au prestataire retenu de faire appel à des techniques et outils participatifs pour l'animation de ces différents temps, de façon à :

- garantir une participation effective de tous les membres et un bon équilibre dans les prises de parole ;
- encourager la créativité du groupe, faciliter les prises de parole collectives (délibération) et permettre ainsi un travail productif, en vue d'alimenter de futures actions citoyennes et du syndicat (PTGE, ...).

2.3. Décomposition du marché

Tranche ferme :

CCTP – Animation de la concertation autour des grands enjeux de l'eau
BV Doux (07) - 2024

Lot 1 : Concertation « approche globale »

Lot 2 : Concertation dans le cadre du PTGE

Tranche optionnelle :

Concertation dans le cadre du PGSZH (rattaché au Lot 1)

Délai d'affermissement : 6 mois à compter de la notification du marché

BPU :

Dans le cas où le SMBVD considérerait que des temps de préparation et d'animation supplémentaire s'avère nécessaire, des bons de commande pourront être émis via le BPU (voir pièce financière).

2.4. Lot 1 : Concertation « approche globale »

Le prestataire retenu entamera une **phase d'écoute** dès 2025, en s'appuyant sur les forces vives des participants et contributeurs au travail de mémoire réalisé en 2022-2023. Un premier **groupe de travail** sera ainsi constitué, puis étoffé (par une communication via facebook, site internet du syndicat notamment, ...).

Ce groupe de travail aura vocation à aborder l'ensemble des enjeux prioritaires identifiés et pré-cités. Le syndicat se chargera en préalable de dresser et de présenter un état des lieux du bassin versant, des cours d'eau, et de la situation vis-à-vis des 3 enjeux identifiés, afin d'alimenter les réflexions et les échanges.

Publics visés : élus, habitants, riverains, usagers de l'eau, partenaires associatifs, jeunes / enfants.

A l'issue de cette phase d'écoute, et au cours de ces réunions, des **propositions d'actions** pourront d'ores et déjà être formulées par les participants.

L'ensemble des interrogations, réflexions, propositions, émises par les différents groupes de travail seront recueillies, feront l'objet d'un compte rendu (par le prestataire) et seront restituées auprès du bureau et du Comité syndical (par l'équipe du SMBVD).

Une analyse, une réflexion politique, un tri et une priorisation des propositions d'actions seront engagées.

Le **groupe de travail** constitué et étoffé en phase d'écoute **devra s'impliquer dans la réalisation** des différents projets qui auront été proposés et retenus.

Par ailleurs, parmi les actions à réaliser, le SMBVD souhaite réaliser un **film et des pastilles vidéo** qui aborderaient les 3 principaux enjeux identifiés, répondraient aux questions soulevées par le territoire lors de la phase d'écoute et permettraient de faire évoluer les connaissances, de faire s'approprier les enjeux du bassin et du changement climatique afin d'accompagner habitants, riverains, usagers, jeunes / enfants vers des actions et / ou changements de comportement.

Le groupe de travail participera à :

- A la construction et l'organisation des cinés -débat (questions posées lors des débats, forme, ...).
- A l'élaboration et l'organisation d'autres actions qui auront été retenues à l'issue des ateliers de concertation.

Le groupe de travail une fois constitué aura vocation à perdurer dans le temps.

Sont prévues pour le moment 5 à 7 réunions de travail réparties sur le bassin versant. Le prestataire attendu accompagnera le syndicat dans sa conception et l'organisation de cette concertation et l'implication des différents publics selon les objectifs visés. Les contours de ce projet restent à préciser, avec toutefois la volonté de dédier l'un des groupes aux jeunes spécifiquement (tranche d'âge à définir).

Les Cinés débats

Suite aux idées émises par le groupe de travail et en lien avec le SMBVD, le prestataire rédigera une note pour l'organisation des cinés débats (déroulé, lieu sélectionné...). Le prestataire retenu aura aussi pour mission d'animer cet événement. Lors de ces cinés débats le réalisateur ainsi que des experts et des acteurs du territoire pourront être présents. À l'heure actuelle, il est prévu de réaliser 6 Cinés débats entre 2025 et 2026. L'objectif visé est de poser le débat sur les sujets abordés, dans une approche constructive, afin de faire s'investir le public dans des projets / des actions (en lien avec les 3 enjeux prioritaires identifiés) sur le territoire.

Lot 1 : « Approche globale »	Groupe de travail « approche globale »	Ciné débat	Total
Nombre de réunions	5	6	11

2.5. Tranche optionnelle du lot 1 : Concertation Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH)

Le plan de Gestion Stratégique des Zones Humides est en cours de réalisation. Afin de préserver au mieux les zones humides et réseaux de zones humides identifiés dans le PGSZH, une concertation et une implication du public semble essentielle. A ce stade la phase de concertation, phase d'écoute, débats et construction de projets est prévue pour 2025, elle cible les objectifs et les acteurs suivants :

CCTP – Animation de la concertation autour des grands enjeux de l'eau

BV Doux (07) - 2024

Faire connaître les zones humides du territoire à leurs habitants : rôles, fonctionnement, approche patrimoniale, espèces présentes... (mieux connaître pour mieux apprécier et mieux préserver son patrimoine)	Habitants, citoyens, scolaires
Faire connaître des bonnes pratiques aux abords et sur les zones humides pour concilier usages et enjeux	Agriculteurs
Développer la prise en compte et la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire	Élus locaux – communes et interco
Mettre en œuvre des plans de gestion de zones humides localement	Élus locaux – communes et interco

Sont prévues pour le moment 6 réunions de travail réparties sur 2 secteurs prioritaires en tête de bassin. Le prestataire attendu accompagnera le syndicat dans sa conception et l'organisation de cette concertation et l'implication des différents publics selon les objectifs visés. Les contours de ce projet restent à préciser.

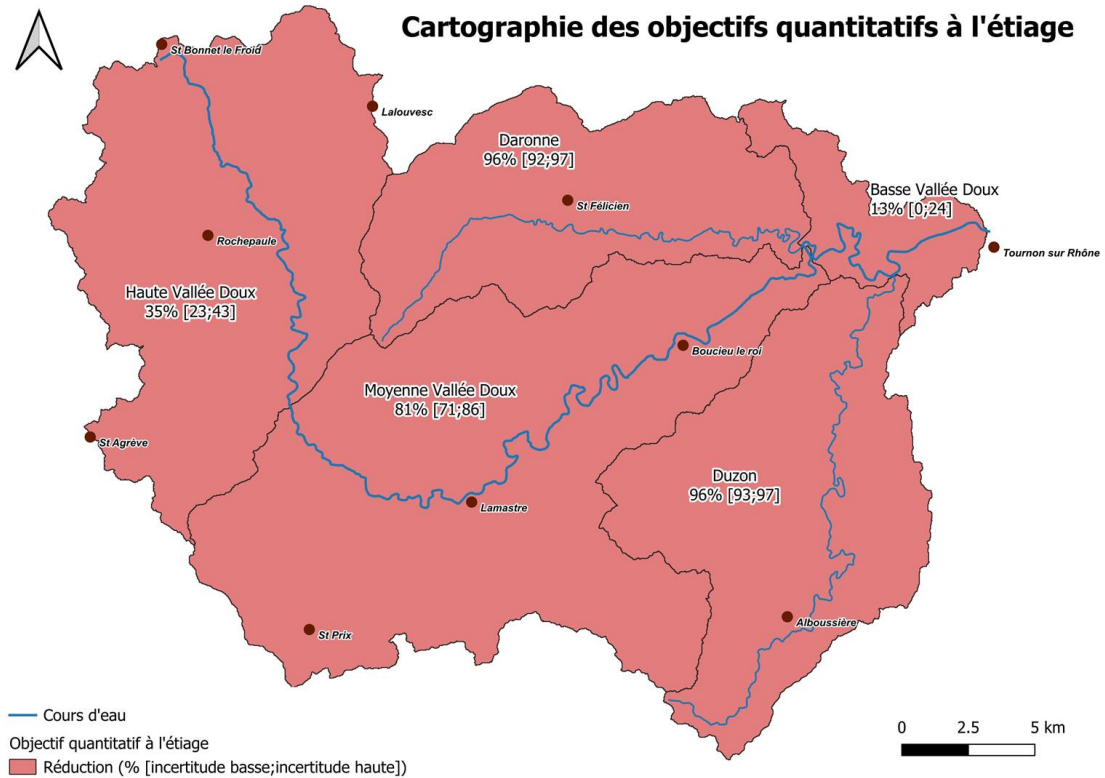
Lot 3 : ZH	Groupe de travail global	Total
Nombre de réunions	6	6

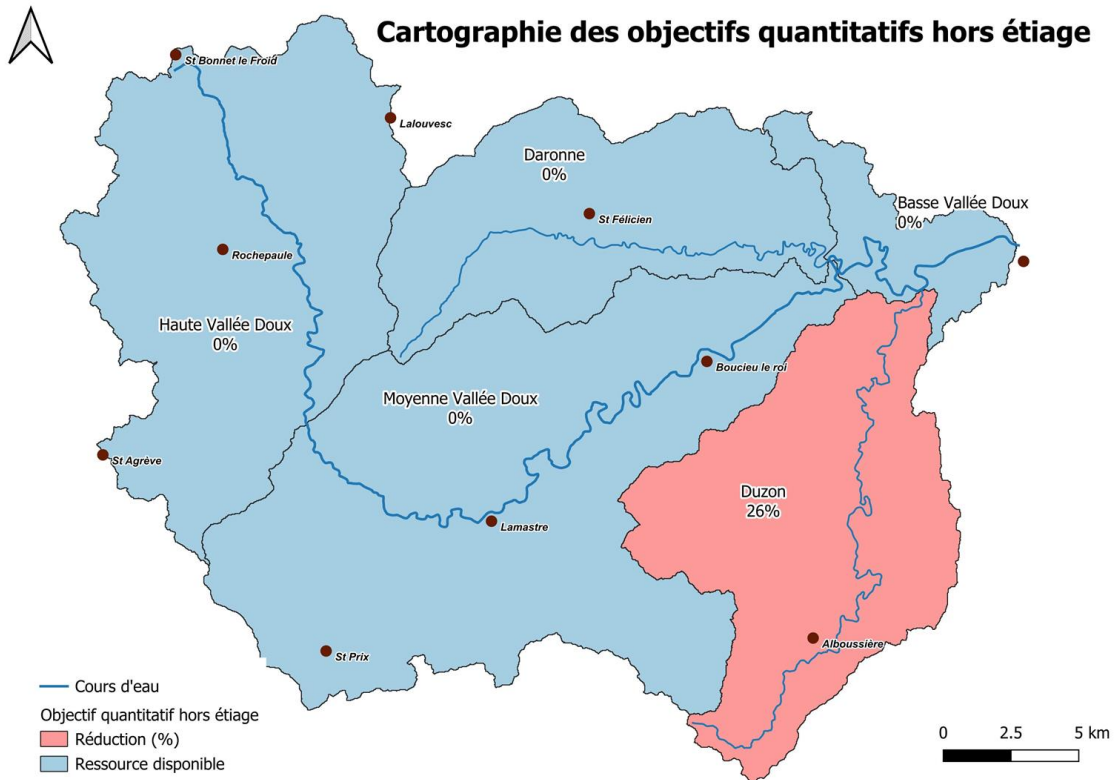
2.6. Lot 2 : Concertation Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Doux a été élaboré en 2017 puis validé en Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature en décembre 2017 et en comité rivière en septembre 2018. Le PGRE Doux 2018-2022 et son document d'appropriation figurent en annexe 3 et 4. L'instance de concertation pour l'élaboration et le suivi de ce premier PGRE Doux a été la cellule de concertation locale (élus et techniciens des collectivités, partenaires institutionnels, chambres consulaires, représentants des usagers, ...cf.annexe 5).

Le bilan du PGRE Doux 2018-2023 (cf. annexe 6) a été dressé, présenté et partagé en 2023, posant ainsi les bases de réflexions à l'élaboration du futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Doux.

À l'issue du bilan du PGRE, les **objectifs quantitatifs à l'étiage et hors étiage** par sous bassins versants ont pu faire l'objet des cartographies suivantes :





Les impacts du changement climatique associés à une pression croissante des usages sur la ressource en eau rendent indispensable la mise en place d'un PTGE dédié à la ressource en eau. Le document de travail de la feuille de route du PTGE Doux figure en annexe 7.

Le plan d'adaptation au changement climatique de l'agence de l'eau, affiche sur le bassin versant du Doux une vulnérabilité élevée pour l'assèchement des sols et pour la disponibilité de la ressource en eau.

Afin d'asseoir le diagnostic territorial et les objectifs qui doivent être visés collectivement, une large concertation doit être engagée sur le bassin du Doux. Une fois le diagnostic posé, les objectifs validés, un plan d'actions co-construit devra être proposé. Une participation citoyenne est attendue.

Afin d'alimenter le diagnostic du territoire et l'état des lieux de la situation sur la ressource en eau, le SMBVD prévoit la réalisation de **deux plaquettes de synthèse** relatives, l'une au **bilan du PGRE** et l'autre à la **démarche Impact Cumulés des Retenues sur les Milieux Aquatiques (ICRA)**. *(cette prestation est en cours et ne fait pas partie de la présente consultation).*

Les retenues représentent 78 % des prélèvements annuels, 71 % en période d'étiage et 81 % hors étiage. C'est sur ce poste de prélèvement que des réductions drastiques pendant la période d'étiage seront à prévoir.

Pour le futur PTGE, la concertation se fera auprès des instances / publics suivants :

- la cellule de concertation locale déjà existante,

- un comité de pilotage PTGE (COFIL PTGE) à créer, et constitué des élus des EPCI en charge du tourisme, de l'agriculture, de l'économie, de l'urbanisme, de l'eau potable / Assainissement et de la GEMAPI
- le grand public.

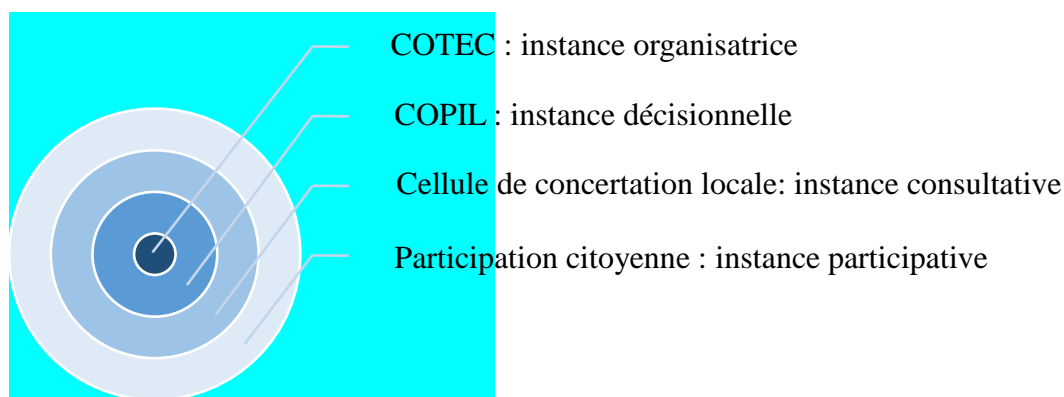
Le prestataire et le SMBVD s'appuieront sur le comité technique du PTGE (COTEC PTGE) pour la préparation des réunions de concertation. Ce COTEC sera formé de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (DDT07), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL AURA), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes (DRAAF AURA), de l'Office Française pour la Biodiversité Ardèche et Auvergne-Rhône-Alpes (OFB07 et OFB AURA) ainsi que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) et des techniciens et élus du SMBVD.

Articulation entre les différentes instances :

La concertation du PTGE sera menée dans plusieurs instances à des niveaux et avec des rôles différents :

- Le COTEC (comité technique) a pour objectif d'organiser le processus du PTGE.
- Le COFIL (comité de pilotage) est l'instance décisionnelle. Son rôle est de valider les objectifs et les volumes prélevables et de proposer des actions d'économies d'eau. Il est composé des élus locaux des EPCI du territoire, du SMBVD et de la sous-préfecture de Tournon sur Rhône. La composition du COFIL est en annexe 8.
- La cellule de concertation locale est une instance consultative. Son rôle est d'émettre des avis sur les objectifs et les volumes prélevables et de proposer des actions d'économies d'eau. Elle est composée des représentants des acteurs de l'eau et des institutions. La composition de la cellule de concertation locale figure en annexe 5.
- Les citoyens via une participation citoyenne sur les 5 sous bassins versants. Cette participation citoyenne a pour objectif de sensibiliser/communiquer sur le PTGE et de rendre les citoyens force de propositions d'actions notamment pour les prélèvements domestiques.

Le graphique ci-dessous présente l'imbrication des différentes instances :



Méthodologie :

Afin d'élaborer le PTGE, les phases de concertation, d'écoute du territoire, de débats, et de recueil des propositions d'actions sont prévues de la façon suivante :

Étape	Objectifs	Moyens	Animation	Public cible	Quand
1	Faire s'exprimer les différents acteurs, recueillir les réactions sur le PGRE et son bilan / constat et objectifs, attentes etc	1 réunion de préparation avec le COTEC et environ 12 rencontres avec les groupes d'intérêt PTGE (1 rencontre par groupe d'intérêt)	prestataire (appui du SMBVD)	Membres de la cellule de concertation locale et comité de pilotage	2025
2	Présentation de la méthodologie de travail, partage du diagnostic	1 réunion de préparation avec le COTEC et 2 Réunions de démarrage	prestataire et SMBVD	- Comité de pilotage - Membres de la cellule de concertation locale	2025
3	Période d'étiage : fixer les objectifs quantitatifs et échéances	1 réunion de préparation avec le COTEC et 2 réunions	prestataire	- Comité de pilotage - Membres de la cellule de concertation locale	2025
	Période hors étiage : volumes prélevables à répartir par usages	1 réunion de préparation avec le COTEC et 2 réunions	prestataire	- Comité de pilotage - Membres de la cellule de concertation locale	2025
	Période hors étiage : objectif de réduction des prélèvements pour le sous bassin du Duzon Définir modalités, objectifs, échéances				
4	Rencontres des maîtres d'ouvrages – recueil des propositions d'actions, puis vérification que les actions permettent l'atteinte des objectifs fixés	1 réunion de préparation avec le COTEC et des rencontres individuelles	SMBVD	Maîtres d'ouvrages des actions proposées au PTGE	2025
5	Constitution de groupes de travail PTGE, en vue de proposer des actions d'économie d'eau à intégrer au plan d'actions du PTGE	1 réunion de préparation avec le COTEC et 5 groupes de travail PTGE à l'échelle de sous bassins versants du Doux	prestataire (appui du SMBVD)	Citoyens, habitants, riverains	2025
6	Clôture de la concertation Restitution aux participants des orientations et actions retenues	1 réunion de préparation avec le COTEC et 1 réunion	prestataire et SMBVD	Membres de la cellule de concertation locale et comité de pilotage et Citoyens, habitants, riverains	2026

Si le plan d'actions ne permet pas d'atteindre les objectifs, alors des rencontres seront à prévoir avec les groupes d'intérêt qui n'atteignent pas leurs objectifs afin de leur demander plus d'efforts et d'engagement sur des actions concrètes.

Ces réunions, si nécessaire, seront préparées avec le COTEC.

Les groupes d'intérêt PTGE des membres de la cellule de concertation locale pourront se faire comme suit :

- EPCI
- Établissement public hors EPCI et état (SCOT, PNR, CD07, Région AURA)
- SMBVD
- Gestionnaire de réseau AEP
- Agriculture
- Domestique
- Association environnementale / pêche / chasse / forêt
- Tourisme et loisir
- Hydroélectricité
- Industrie et artisanat
- État (ARS07, OFB07, OFB région, DDT07, DREAL, agence de l'eau RMC, sous préfecture de Tournon sur Rhône)
- Autres (SDIS, Météo-France...)

Les 5 groupes de travail PTGE (participation citoyenne) seront répartis selon les sous bassins versants du PTGE :

- La haute vallée du Doux,
- la moyenne vallée du Doux,
- la basse vallée du Doux,
- la Daronne
- et le Duzon.

Le syndicat se chargera au préalable de dresser et de présenter un état des lieux du bassin versant, des cours d'eau, de leur situation hydrologique, des prélèvements... notamment à l'aide des plaquettes bilan PGRE et ICRA.

Au cours de ces réunions, il est attendu des participants qu'ils apportent réflexions, interrogations, débats d'idée, proposition d'actions concrètes. Si nécessaire des collectifs de riverains / citoyens seront envisagés pour se porter maître d'ouvrage d'actions d'économie d'eau ou devenir des « sentinelles du Doux » (alerte en cas de prélèvements en contexte de crise par exemple, mortalité piscicole etc...). Il sera aussi possible de s'appuyer sur des associations existantes.

Ces groupes de travail n'auront pas nécessairement vocation à perdurer, sauf volonté affichée, auquel cas, les personnes souhaitant s'investir davantage pourront rejoindre le groupe de travail de l'« approche globale ».

L'objectif est d'aboutir à un PTGE construit et validé avant les élections de 2026.

Le prestataire devra détailler la méthodologie envisagée pour les différentes réunions notamment pour la phase 3.

Lot 2 : PTGE	Cellule de concertation locale PTGE	COFIL PTGE	COTEC PTGE	Groupes d'intérêt PTGE	Groupe de travail PTGE	Total
Nombre de réunions	3 + 1 commune avec COFIL et groupes de travail	3 + 1 commune avec cellule de concertation locale et groupes de travail	7	12	5	31

3 3. Délai de réalisation

Concertation globale : 2025-2026

Concertation PTGE : 2025-2026

Concertation PGSZH : 2025

4 4. Contenu de l'offre

Pour chaque lot, le prestataire expliquera la méthodologie qu'il compte employer pour organiser les différentes phases de concertation et mobiliser les différents acteurs. Il proposera une ou plusieurs techniques en précisant leurs atouts.

Il présentera son équipe et fera état de ses références en matière de prestations similaires.

Le prestataire devra détailler les coûts et le contenu de sa proposition (coût journalier – temps consacré par phase...).

Il fera apparaître le coût des réunions (nombre, prix unitaire), et les frais de reprographie des rapports.

Il indiquera son planning prévisionnel, précisant le nombre de rencontres proposées, les réunions et temps d'échanges envisagés.

5 5. Documents à disposition du prestataire

Le SMBVD mettra à disposition du prestataire toutes les études et documents en sa possession pouvant être nécessaires au bon déroulement de la prestation notamment :

- Le prestataire pourra accéder à l'ensemble des éléments collectés et produit lors du travail de mémoire (rapport de synthèse, vidéo des groupes filmés, son des micro-trottoir et des soirées contes,).
- Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides ; SMBVD
- Plaquettes de communication du PGRE Doux 2018-2022 et Impact Cumulé des Retenues sur les Milieux Aquatiques (ICRA) => en cours d'élaboration ; SMBVD via écho-sceno
- Les enjeux environnementaux liés aux retenues d'irrigation en Ardèche ; Fédération de pêche de l'Ardèche, préfet de l'Ardèche et chambre d'agriculture de l'Ardèche
- Diaporama et compte rendu de la cellule de concertation locale pour la restitution du bilan du PGRE Doux 2018-2022 ; SMBVD
-

6 6. Livrables attendus

- Une note de présentation de la méthodologie, détaillant les différentes étapes envisagées ;
- Rappel des trames d'animation pour les séances de concertation : déroulé des temps de concertation, détail des animations proposées, articulation des différents temps de parole ;
- Une note sur l'organisation des cinés débats ;
- Les comptes-rendus (CR) semi-synthétiques thématiques des événements animés (concertation locale, entretien individuel, ciné débats...).
- Une note de synthèse sur le déroulé de la démarche avec des éléments d'analyse des préconisations pour la poursuite de l'animation du territoire ;
- Un bilan de la participation citoyenne par thématique ;
- Un résumé de la démarche

Les CR seront transmis au maître d'ouvrage dans les 15 jours suivant les temps d'échange : hiérarchisation des synthèses et des messages, souci de mise en relief des processus délibératifs. Ces comptes rendus seront restitués auprès du bureau et du Comité syndical (par l'équipe du SMBVD).

Les éléments de présentation (PowerPoint...) ainsi qu'une trame détaillant les techniques d'animation seront envoyés au minimum 10 jours avant la date de réunion à laquelle ils seront présentés.

Pour chaque élément diffusé (compte rendu, bilan...) le prestataire devra impérativement faire apparaître le logo des partenaires financiers de chaque projet. Les logos officiels seront transmis par le maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces documents demeurera la propriété du maître d'ouvrage qui pourra s'en servir à des fins pédagogiques, d'information et de sensibilisation.

7 7. Annexes

Annexe 1 : Résumé du travail de mémoire

Annexe 2 : Règlement de l'appel à projet « participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau »

Annexe 3 : PGRE Doux-Mialan 2018-2022

Annexe 4 : Document d'appropriation du PGRE Doux-Mialan 2018-2022

Annexe 5 : Liste des membres de la cellule de concertation local du PTGE Doux

Annexe 6 : Bilan du PGRE Doux 2023

Annexe 7 : Feuille de route du PTGE Doux

Annexe 8 : Liste des membres du COPIL